

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 et L1122-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **25 septembre** à **vingt** heures en la salle du Conseil communal, 4 Esplanade des Citoyens, 5330 Assesse.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR

Première-deuxième-troisième convocation

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Art. L1122-11: Le Conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an.

Art. L1122-12 : Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

Art. L1122-13:

Par. 1. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait *par courrier électronique*, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3.

Les points à l'ordre du jour sont indiqués avec suffisamment de clarté et sont accompagnés d'une note de synthèse explicative.

Art. L1122-15: Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

En séance publique :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Ordre du jour de la séance :
- Approbation du compte 2018, du bilan ainsi que des comptes de résultats arrêtés au 31 décembre dernier
- Plan Stratégique Transversal communal Présentation & Approbation
- 3. Déclaration de politique communale du Logement
- 4. Fabriques d'église :
 - Approbation des comptes 2018
 - Modification budgétaire de la F.E. de Maillen
- 5. Commission Communale de l'Accueil Désignation d'un suppléant
- Implantation d'une cabine électrique sur le domaine communal Accord de principe
- 7. Appel à projets « Action C3 Life BeReel » Approbation de la candidature de l'ASBL « Gal Pays des tiges et chavées »
- 8. Acquisition de sel de déneigement Approbation du marché public
- 9. ASBL « ACSTA » Octroi d'un subside de fonctionnement
- 10. Fanfare royale Ste-Cécile Octroi d'un subside
- Application de l'article 60 de la Règlement Général de la Comptabilité Communale – Information
- 12. Rentrée scolaire Information diverses

Huis-clos:

- 1. Enseignement:
 - Désignation d'enseignants Ratifications
 - Mise à la retraite de deux enseignants
 - Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un enseignant
 - Octroi de congés sollicités par deux enseignants
 - Désignation d'enseignantes sur fonds propres Ratifications
- 2. Désignation d'une employée d'administration remplaçante pour le service « Population Etat civil » Ratification
- 3. Désignation d'une technicienne de surface pour l'Ecole communale de Courrière Ratification
- 4. Désignation d'une animatrice remplaçante pour le service de l'Accueil extrascolaire Ratification

Par ordonnance : Pour le Collège,

Le Directeur général,

J.P.FRANQUINET

Le Bourgmestre

D. WEVERBERGH